

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, ROLAND Eric, BAJERSKI Sophie, POUILLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim,

Excusés :

Avaient donné procuration :

M. Jean-Michel AUDUBERT à Mme Sophie GEERSEN
M. Denis MORTELECQUE à M. Ludovic DEMATHIEU
Mme CAPANNELLI Claire à Mme Camille WEBER

Assistaient à la séance : Mme Claire Roland, Directrice Générale des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N°14

RESSOURCES HUMAINES

Actualisation du règlement intérieur du personnel

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 26

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 23 avril 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 30 avril 2026

Date de réception en préfecture : 30 avril 2026

RESSOURCES HUMAINES

Actualisation du règlement intérieur du personnel

NOTE DE SYNTHÈSE

Préambule

Le conseil municipal a, par délibération du 05 février 2025, adopté le règlement intérieur du personnel.

Suite à des modifications relatives aux horaires de travail de services techniques à l'article 2.3 du règlement, il s'avère aujourd'hui nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur.

Le projet de modification a été débattu en séance du comité social territorial le 28 avril 2026. Le comité social territorial a rendu un avis favorable des 2 collègues pour les modifications de l'article 2.3.

Monsieur le Maire proposera donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces modifications au règlement intérieur du personnel.

Le règlement intérieur du personnel est joint en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail,

Vu l'avis favorable des membres de la commission de préparation et de coordination des conseils municipaux du 22 avril 2026,

Vu l'avis favorable du comité technique du 28 avril 2026,

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin en Weppes,

Ayant entendu l'exposé de M. Christophe PIECHEL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'ABROGER** la délibération n° 8 du 05 février 2025
- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du personnel tel que joint en annexe

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

